



REPUBLICQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 56

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 21 janvier 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 27 janvier 2020 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **31**

Mesdames, Messieurs, Valentin BECK, Hubert BOURING, Hubert BUR, Claude DECKER, André DUPPRE, Cyrille FETIQUE, Alain FLAUS, Raphaël GARCIA-CANO, Jean-Charles GIOVANELLI, Éric HEMMERT, Jean-Paul HILPERT, Jean-Claude HOLTZ, Günther KAUSCHKE, Pierre LANG, Sébastien LANG, Jean-Luc LUTZ, Jean MATHIA, Victor MICHEL, Frédéric MULLER, Bernard PETRY, Véronique PREIS, Simone RAMSAIER, Roland ROTH, Gilbert SCHUH, Philippe SCHUTZ, Christian SCHWALBACH, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Danièle STAUB, Gabriel WALKOWIAK, Alain ZIMMERMANN.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **3**

Mesdames, Messieurs, Bernard CLAVE (représenté par Armand GILLET), François GATTI (représenté par Carole PIETTE), Dominique LIMBACH (représenté par Pascal TARILLON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **9**

Mesdames, Messieurs, Salvatore FIORETTO (procuration à Valentin BECK), Guy JACQUES (procuration à Victor MICHEL), Jean-Luc JEHIN (procuration à Jean-Charles GIOVANELLI), Laurent KALINOWSKI (procuration à Alain FLAUS), Jean-Bernard MARTIN (procuration à Jean-Paul HILPERT), Gabriel MULLER (procuration à Frédéric MULLER), Marc SENE (procuration à Roland ROTH), François TROMBINI (procuration à Philippe SCHUTZ), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT).

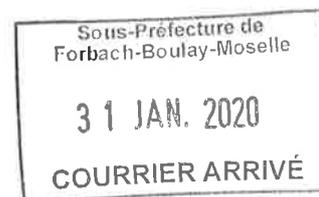
✓ Absents et absents excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN, Jean-Marie EYERMANN, Roland GLODEN, Gabriel KOPP, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Pascal RAPP, Claude SCHÄFER, Serge STARCK, René STEINER, Mireille STELMASZYK, Jean-Paul TINNES, Christian WEIRICH.

04. FINANCES

OBJET : TARIFS DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil Syndical,



PROPOSE de mettre à jour la grille tarifaire des prestations facturées auparavant tant par le Sydeme que par la régie Ecotri. Les différentes grilles de prix ont été affinées en prenant en compte :

- Le projet de réorganisation du Sydeme et des régies qu'il absorbe,
- Les tarifs 2019 de la régie Ecotri,
- Les prévisions de tonnages pour l'année 2020,
- Le coût complet du service du Sydeme,
- Les objectifs de recettes fixés par la Chambre régionale des comptes,
- Les arbitrages politiques

A- Tarifs des prestations de transport et de traitement

L'ensemble des prestations réalisées par le Sydeme pour ses membres dans le cadre de ses compétences statutaires et optionnelles ou sur option donne lieu à un tarif spécifique. Chaque mois, le Sydeme fait de décompte des tâches réalisées et les intègre dans une matrice de calcul qui sert de base à la péréquation du coût du service entre l'ensemble de ses membres.

Chacune des prestations contribuant à l'exécution du service de transport et traitement des déchets est détaillée dans une grille tarifaire qu'il convient d'actualiser chaque année. La grille ci-dessous devrait permettre d'atteindre un niveau de prestations de transport/traitement d'environ 33,45 millions d'euros pour l'année 2020.

Les tarifs des prestations évoluent de façon assez hétérogène afin que la nouvelle grille tarifaire permette au Sydeme de couvrir pour chacune de ses entités le coût global du service (budget général consolidé).

PRESTATION DE TRI ET DE TRAITEMENT :

Prestation	Objet	unité	Tarif H.T.	Tarif H.T.	Variation	
Tri Multiflux	Compaction niveau 0	€/tonne	21,00 €	25,50 €	4,50 €	21%
Tri Multiflux	Compaction niveau 1	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 €	11%
Tri Multiflux	Compaction niveau 2	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 €	11%
Tri Multiflux	Forfait dépassement niveau 2	€/tonne	300,00 €	330,00 €	30,00 €	10%
Tri Multiflux	Compaction niveau 3	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 €	11%
Tri Multiflux	Forfait dépassement niveau 3	€/tonne	500,00 €	550,00 €	50,00 €	10%
Tri Multiflux	Compaction niveau 4 et bi-compartmenté	€/tonne	37,00 €	41,00 €	4,00 €	11%
Tri Multiflux	Forfait dépassement niveau 4	€/tonne	1 000,00 €	1 100,00 €	100,00 €	10%
Tri Multiflux	Colonnes enterrées	€/tonne	21,00 €	25,50 €	4,50 €	21%
Tri Multiflux	Retrait de bac roulant 120 litres	€/tonne	21,00 €	25,00 €	4,00 €	19%
Tri Multiflux	Retrait de bac roulant 240 litres	€/tonne	25,00 €	30,00 €	5,00 €	20%
Tri Multiflux	Retrait de bac roulant 660 litres et plus	€/tonne	35,00 €	40,00 €	5,00 €	14%
Tri Multiflux	Prise d'échantillon sur voirie	€/tonne	189,00 €	220,00 €	31,00 €	16%
Tri Multiflux	Coût d'intervention suite à détection de radioactivité, sur tout site et pour toute prestation			au coût réel majoré de 10%		
Tri Collecte Sélective	Tri sélectif	€/tonne	207,00 €	215,00 €	8,00 €	4%
Tri Collecte Sélective	Tri sélectif (emballages)	€/tonne	341,00 €	345,00 €	4,00 €	1%
Tri Collecte Sélective	Tri sélectif (multimatériaux)	€/tonne	207,00 €	215,00 €	8,00 €	4%
Tri Collecte Sélective	Fibreux	€/tonne	81,00 €	85,00 €	4,00 €	5%
Tri Collecte Sélective	Papier	€/tonne	64,00 €	67,00 €	3,00 €	5%
Tri Collecte Sélective	Carton	€/tonne	30,00 €	31,50 €	1,50 €	5%
Traitement Résiduels	Traitement des sacs bleus	€/tonne	105,00 €	115,00 €	10,00 €	10%
Traitement Résiduels	Traitement des ordures ménagères résiduelles	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 €	14%
Traitement Résiduels	Traitement des résiduels collectivités	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 €	14%
Traitement Résiduels	Traitement des résiduels assimilés	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 €	14%
Traitement Résiduels	Traitement du tout-venant de déchèterie	€/tonne	105,00 €	120,00 €	15,00 €	14%
Participation au Transport	Application du coût réel supporté en fin d'exercice, le budget est construit avec une hypothèse de 9,59 €/hab.					
Acheminement > 15 km du Barycentre		€/tonne		0,55 €		
Centre de transfert	Prestation mensuelle pour Marienau	forfait	15 562,00 €	15 870,00 €	308,00 €	2%
Centre de transfert	Prestation mensuelle pour Sarreguemines	forfait	14 006,00 €	14 290,00 €	284,00 €	2%
Centre de transfert	Transport depuis CT de Forbach *	€/tonne	*	*	0,50 €	5%
Centre de transfert	Transport depuis CT de Sarreguemines *	€/tonne	*	*	3,00 €	15%
Centre de transfert	Transfert depuis CT de Forbach **	€/tonne	**	**	4,65 €	28%
Centre de transfert	Transfert depuis CT de Sarreguemines **	€/tonne	**	**	2,15 €	12%
Centre de transfert	Apport de tiers sur les quais de transfert	€/tonne	142,00 €	182,00 €	40,00 €	28%

*Le coût réel du transport correspond au montant des frais de transport depuis le centre de transfert vers les exutoires de traitement, divisé par la somme des tonnages entrés sur les exutoires.

** Le tarif en €/tonne est un estimatif établi sur la base du tarif moyen 2019. En effet, le coût réel du transfert correspond au montant des frais d'exploitation du centre de transfert divisé par la somme des tonnages entrants.

Tri Multiflux :

Les prestations de tri Multiflux comprennent différents tarifs en fonction du respect du taux de compaction défini selon le type de camion de collecte (collecte traditionnelle et collecte robotisée latérale).

Dans le calcul des prestations 2020, le tarif de base de 25,5 € HT/tonne a été pris pour calculer le montant de la prestation. La facturation des pénalités liées au dépassement du taux de compaction n'est pas budgétisée, comme pour les années précédentes.

Tri collecte sélective :

Les prestations de tri des sacs orange, des papiers/fibreux et des cartons sont revues à la hausse. Le tarif de tri comprend le traitement des refus de tri.

Traitement des résiduels :

Le tarif à la tonne est le même quel que soit le mode de traitement : stockage ou valorisation thermique.

Le tarif de traitement des résiduels comprend désormais en 2020 la TGAP pour la valorisation thermique, facturée en 2019 à part selon un ratio €/habitant.

Une augmentation tarifaire du traitement des résiduels est appliquée en 2020.

De plus, une distinction de tarif est effectuée entre les différents déchets résiduels. L'augmentation tarifaire est plus forte sur les déchets résiduels collectés hors dispositif Multiflux (hors sacs bleus).

Acheminement au transport :

Concernant l'acheminement au transport, les modalités de prise en charge par le Sydeme ont été définies en juin 2019.

Il est proposé de conserver le tarif de 0,55 € HT par tonne et par kilomètre parcouru au-delà des 15 kilomètres du barycentre.

L'année 2020 constitue une année de transition pour ce montant forfaitaire d'acheminement avec la mise en service du centre de transfert de Creutzwald, le démarrage des nouveaux marchés de collecte pour la CCAB (novembre 2020) et le Pays de Bitche (avril 2020).

Centre de transfert :

Un tarif de transfert et de transport est déterminé pour chacun des centres de transfert de Forbach et Sarreguemines. Le coût 2020 est basé sur le coût moyen des années précédentes sur les différents exutoires.

Le tarif de transfert correspond à la prise en charge des déchets sur le site et son rechargement.

Le tarif de transport correspond au transport des déchets depuis le centre de transfert jusqu'aux exutoires.

Un coût global de prestation (transport + transfert + traitement) est maintenu pour les clients payants. Ce montant comprend également une marge de 10%.

ACTIVITES DE TRANSPORT :

Prestation	Objet	Tarifs		Variation	
		2019	2020		
		unité	Tarif H.T.	Tarif H.T.	
Collecte Borne	Collecte de papier en bornes	€/tonne	49,00 €	60,00 €	11,00 € 22%
Collecte Borne	Collecte du verre en bornes	€/tonne	46,00 €	48,50 €	2,50 € 5%
Collecte Borne	Mouvement d'un point A à un point B	unité	50,00 €	50,00 €	0,00 € 0%
Collecte Borne	Mouvement d'un point A à un point B avec aller/retour	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Remise en état d'un benne après incendie ou autre	unité	880,00 €	1 000,00 €	120,00 € 14%
Bennes	Réacheminement de benne suite à déclassement	unité	100,00 €	200,00 €	100,00 € 100%
Bennes	Mise à disposition - de 15 jours	unité	57,00 €	55,00 €	-2,00 € -4%
Bennes	Mise à disposition + de 15 jours	unité	105,00 €	105,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de bois	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de déchets verts	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de carton	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Compacteur carton	unité	220,00 €	220,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de tout-venant	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de gravats > 20km	unité	140,00 €	140,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de gravats < 20km	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de marché	unité	210,00 €	210,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de papier	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne d'emballages	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de pneus territoire Sydeme	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de pneus hors territoire Sydeme	unité	320,00 €	320,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de bidons	unité	100,00 €	100,00 €	0,00 € 0%
Bennes	Benne de compost	unité	101,00 €	100,00 €	-1,00 € -1%
Transport SPL	Livraison de compost sur territoire Sydeme	unité	200,00 €	200,00 €	0,00 € 0%
Transport SPL	Transport en semi-remorque > 25 tonnes	€/km	6,50 €	6,50 €	0,00 € 0%
Transport PL	Transport en poids lourd < 25 tonnes	€/km	4,25 €	4,25 €	0,00 € 0%

Collectes optionnelles :

Deux collectes optionnelles sont proposées : collectes du verre et des papiers effectuées à l'aide de véhicules à grue.

Il sera proposé de distinguer les collectes des papiers et du verre en bornes d'apport volontaire. En effet, il faut plus de temps pour collecter une tonne de papiers qu'une tonne de verre en raison de la densité des produits. La hausse du tarif de la prestation associée au papier sera de 22% contre 5 % pour le verre.

Bas de quai de déchèterie :

Pour la prestation optionnelle de transport de bennes de déchèterie, les tarifs de rotation des bennes et de compacteurs à cartons restent inchangés.

Un tarif unique est proposé pour les rotations de bennes quel que soit le flux à l'exception des bennes de marché. Le tarif de cette prestation est plus élevé que les autres rotations parce que deux trajets aller-retour sont nécessaires pour cette prestation (mise en place spécifique de la benne).

Un tarif distinct est maintenu pour les rotations :

- en compacteurs à cartons. Plus élevé que les bennes, il couvre le coût d'achat, la maintenance et les révisions périodiques,
- de bennes à gravats dont l'exutoire est supérieur à 20 km par rapport à la déchèterie desservie.

Aux rotations effectuées, une location mensuelle de benne est désormais ajoutée en fonction du nombre de bennes mis à disposition sur chaque déchèterie par le Sydeme.

ACTIVITE LIEE A LA BIOMASSEBiodéchets :

Prestation	Objet	Tarifs		Variation	
		unité	Tarif H.T. 2019	Tarif H.T. 2020	
Collecte biodéchets	Collecte des biodéchets non ménagers	€/tonne	46,00 €	48,50 €	2,50 € 5%
Collecte biodéchets	Fourniture bac 120 litres	€/bac	26,00 €	27,50 €	1,50 € 6%
Collecte biodéchets	Fourniture bac 770 litres	€/bac	133,00 €	141,00 €	8,00 € 6%
Collecte biodéchets	Fourniture de housse 120 litres - 20 unités	rouleau	8,00 €	8,00 €	0,00 € 0%
Traitement biodéchets	Traitement des sacs verts	€/tonne	80,00 €	83,00 €	3,00 € 4%
Traitement biodéchets	Traitement des biodéchets non ménagers	€/tonne	80,00 €	83,00 €	3,00 € 4%
Traitement DV	Traitement des déchets verts	€/tonne	33,00 €	34,50 €	1,50 € 5%
Traitement DV	Broyage du bois de déchèterie	€/tonne	22,00 €	24,00 €	2,00 € 9%
Traitement Bois	Valorisation thermique du bois B	€/tonne	32,24 €	33,00 €	0,76 € 2%
Traitement Bois	Bois - prestations pour des tiers	€/tonne	55,00 €	80,00 €	25,00 € 45%

La prestation optionnelle de collecte des biodéchets des non ménages est maintenue. Elle est effectuée en bennes à ordures ménagères étanches et fera l'objet d'un suivi analytique rattaché au pôle biomasse. Cette prestation augmente de 5% en 2020.

A partir du 1^{er} janvier 2020, les bacs pour la collecte des biodéchets des non ménages (facturés aux adhérents) ne seront plus remis gratuitement aux points de collecte. Un tarif au bac est fixé en fonction du volume.

Pour information, le traitement des biodéchets par méthanisation qui augmente de 80 à 85€ la tonne reste inférieur au traitement des résiduels.

Déchets verts :

Le tarif de traitement des déchets verts est unique quel que soit le site de traitement (Morsbach, Sarreguemines). Il augmente de 4% en 2020 par rapport à 2019.

Bois de déchèterie :

Le traitement du bois comprend une double prestation : une prestation de broyage, réalisée par le Sydeme et une prestation de valorisation exercée par un tiers.

Le tarif de valorisation de 33 € par tonne figurant dans la grille tarifaire 2020 correspond au tarif de la prestation proposée par Kronospan dans le cadre d'un marché de traitement qui lui a été attribué le 16 décembre 2019.

Un tarif distinct pour les apports tiers de bois est maintenu. Ce dernier comprend les prestations de broyage/valorisation ainsi qu'une marge.

ACTIVITES LIEES AUX SACS MULTIFLUX :

Prestation	Objet	Tarifs		Variation	
		2019	2020		
		unité	Tarif H.T.	Tarif H.T.	
Unité de confection des sacs	Confection sacs des ménages **	habitant	9,45 €	8,25 €	-1,20 € -13%
Unité de confection des sacs	Fourniture de sacs pro. Bleus 30L / prix de base **	rouleau	1,67 €	2,04 €	0,37 € 22%
Unité de confection des sacs	Fourniture de sacs pro. Bleus 50L / prix de base **	rouleau	2,97 €	3,63 €	0,66 € 22%
Unité de confection des sacs	Fourniture de sacs pro. Verts 15L / prix de base **	rouleau	1,21 €	1,48 €	0,27 € 22%
Unité de confection des sacs	Fourniture de sacs pro. Orange 50L / prix de base **	rouleau	2,84 €	3,47 €	0,63 € 22%
Multiflux	Distribution sacs Multiflux	habitant	2,04 €	2,05 €	0,01 € 0%
Multiflux	Fourniture de poubelles bi'sacs	unité	36,36 €	36,36 €	0,00 € 0%
Multiflux	Fourniture pièce bi'sacs - pédale	unité	1,00 €	1,00 €	0,00 € 0%
Multiflux	Fourniture pièce bi'sacs - support de seau	unité	6,50 €	6,50 €	0,00 € 0%
Multiflux	Fourniture de Sydem'Pass	unité	4,55 €	4,55 €	0,00 € 0%

** Le montant indiqué dans la colonne « tarif » est le tarif de base de la prestation auquel est appliqué chaque mois, la variation du prix des matières premières (indice Pebd – Emballages Magazine)

Sacs des ménages :

Le principe de la facturation à l'habitant est encore appliqué en 2020. Le forfait est de 8,25 €/habitant en 2020, il comprend la fourniture des sacs verts, orange et bleus 30 litres. Il baisse ainsi de 13% par rapport à 2019. La marge prise sur cette prestation est supprimée pour 2020.

Sacs des professionnels :

Un tarif propre à chaque type de couleur de sac est défini. Il est proposé de maintenir le tarif de base de 2014. A ce tarif de base sera appliquée, comme pour les années précédentes, une variation mensuelle des prix des matières premières.

Les sacs bleus 50 litres éventuellement distribués aux ménages seront facturés avec les sacs des professionnels, les sacs bleus 50 litres ne sont pas compris dans la dotation des ménages.

Multiflux :

Un forfait à l'habitant est maintenu pour la prestation de distribution de sacs aux permanences Multiflux qui sont assurées par les ambassadeurs du tri du Sydeme. Le coût de la prestation en 2020 reste le même que celui de 2019.

Les tarifs des prestations particulières liées au Multiflux concernant la fourniture de poubelles bi'sacs, de Sydem'pass et de pièces restent également inchangées pour 2020.

B- Grille tarifaire pour les apporteurs de biodéchets à Méthavalor

Avec une capacité de traitement de 46 000 tonnes par an, l'unité de méthanisation de Morsbach, Méthavalor, a pour objectif la valorisation des biodéchets ménagers collectés à la source sur le territoire du Sydeme (sacs verts), mais aussi d'une partie des déchets verts (déchèteries, communes du territoire) et des biodéchets des professionnels (hors dispositif sac vert).

Méthavalor réceptionne également des biodéchets de grandes et moyennes surfaces (GMS) et d'industries agro-alimentaires (IAA) en provenance de différents producteurs (territoire du Sydeme et au-delà).

La qualité et le conditionnement des biodéchets varient selon les apporteurs :

- Conditionnement/manipulation lors de la réception
- Réception/immobilisation du hall de réception + manipulation lors de la préparation
- Pouvoir méthanogène
- Quantité/fréquence des indésirables
- Mode de traitement des refus
- Aussi, il est proposé d'établir une grille tarifaire différenciée prenant en compte des critères d'appréciation de la qualité des intrants.

Jusqu'à présent, les apporteurs bénéficiaient de contrats individuels avec un étalement des prix allant de 10 à 25 € par tonne en fonction des tonnages et de la qualité de produits.

La tarification est indexée sur une note globale du produit établie sur 20 points en fonction de la pondération de ces critères, et est appliquée conformément au tableau suivant :

Notation (sur 20 points)	Tarif de traitement € HT/tonne
5	85 €
6 - 10	70 €
11 – 15	55 €
16 – 20	40 €

Cinq critères permettent d'évaluer la qualité et le conditionnement des biodéchets. La note minimale attribuée est donc de 5.

Les biodéchets apportés en compacteurs seront désormais refusés en raison, non seulement, du temps de stockage des biodéchets qui provoquent des fermentations avec les nuisances associées (odeurs, coulures), mais aussi, en raison de l'impossibilité de contrôler visuellement la qualité des produits et par conséquent détecter la présence d'indésirables (qui provoquent des casses machines et/ou des interruptions de traitement).

En cas de non-respect des consignes de vidage, une pénalité de 10 € HT / tonne pourra être appliquée.

En complément, des biodéchets liquides (type eaux de rinçage) pourront être acceptés au tarif unique de 3 € HT / tonne livrée sur site dans la limite des besoins. Ces apports permettront de réduire les quantités d'eau utilisées dans le cadre du process.

C- Grille tarifaire pour la collecte et la valorisation des biodéchets en provenance de clients privés

La collecte des biodéchets des professionnels est effectuée à l'aide de bennes à ordures spécifiques équipées d'un caisson étanche et d'une station de rinçage.

Il s'agit d'une collecte en bacs roulants permettant :

- de contrôler la qualité du flux lors de la collecte,
- d'adapter le nombre de contenants en fonction de la production,
- de garantir un bon pouvoir méthanogène des biodéchets par une fréquence de collecte adaptée à la nature du déchet.
- Sont concernés par cette collecte spécifique tous les producteurs générant une grosse quantité de biodéchets et qui ne rentrent pas dans le cadre des déchets ménagers assimilés. Il s'agit notamment de grandes et moyennes surfaces ainsi que d'industries agro-alimentaires.

Ainsi, la facturation de ces clients privés n'est donc pas adressée aux intercommunalités mais directement aux producteurs.

La prestation comprend :

- la collecte des biodéchets avec un équipement spécifique,
- l'acheminement des biodéchets jusqu'à l'exutoire,
- la valorisation des biodéchets par méthanisation,
- le traitement des refus présents dans le gisement.

Deux types de collecte sont proposés en fonction du conditionnement des biodéchets :

- Collecte des biodéchets en vrac (sans emballages) : bacs 120 litres et/ou 770 litres,
- Collecte des biodéchets emballés : bacs uniquement de 770 litres

Au vu de la densité des biodéchets emballés, cette collecte n'est effectuée qu'en bac de 770L. La densité des biodéchets en vrac présentés en bac 120 litres et 770 litres ne sont pas les mêmes. Les bacs 120 litres sont généralement destinés à la collecte de restes alimentaires tandis que dans les bacs 770 litres sont principalement déposés des fruits/légumes abîmés et des invendus de boulangerie.

Les chauffeurs biodéchets identifieront les bacs roulants 120 et 770 litres à l'aide d'une puce RFID (Identification par radiofréquence). Ces puces, fournies par le Sydeme, permettent de récupérer les données de collecte : nombre de bacs levés par point de collecte, type de bac (120 ou 770 litres), type de collecte (vrac ou emballés) et heure de la collecte.

Aussi, il est proposé d'établir une grille tarifaire pour cette prestation. Elle prendra en compte :

- un coût de collecte/transport dont le calcul prendra en compte le trajet de l'unité Méthavalor jusqu'au point de collecte et ce, pour chaque type de collecte et par passage,
- un cout coût de valorisation comprenant le traitement des refus.

Il est proposé de définir un coût de déplacement de 0,20 € HT/km, avec un seuil mini de 5 € HT par passage.

La grille tarifaire proposée par bac levé est la suivante :

	Collecte vrac Tarif en € HT/bac levé	Collectes emballées Tarif en € HT/bac levé
Bacs 120L	5 €	/
Bacs 770L	13€	15 €

Le prix du bac de 120 litres comprend la fourniture d'une housse biodégradable, adaptée au volume du bac, permettant de maintenir au mieux l'état de propreté du contenant.

Les tarifs indiqués ne comprennent ni la fourniture ni le remplacement des bacs roulants pour la collecte des biodéchets. Le cas échéant, la dotation de bacs roulants fera l'objet d'une facturation du Sydeme au bénéficiaire.

D- Grille tarifaire pour la prise en charge de déchets fermentescibles sur l'unité de méthanisation de Sarreguemines

L'unité de méthanisation des déchets verts de Sarreguemines est un centre de méthanisation qui traite une partie des déchets verts du territoire du Sydeme et une partie de ceux du territoire sarrois.

Cette installation permet de valoriser une partie des déchets verts du territoire du Sydeme et de produire des énergies renouvelables à un coût maîtrisé. Elle permet de produire du biométhane pour l'injecter dans le réseau public de gaz naturel. En effet, à l'inverse d'une plateforme de compostage, le carbone contenu dans les déchets verts est valorisé sous forme de biométhane et non rejeté dans l'atmosphère.

Afin d'optimiser le rendement de l'installation, l'unité traite également des produits amenés par des tiers qui ont un pouvoir méthanogène intéressant et permettent donc d'optimiser la production de biogaz issue des déchets verts qui représentent le principal intrant de l'installation.

D'une capacité annuelle de traitement de 15 000 t, l'unité de méthanisation réceptionne les quantités et catégories de produits suivantes :

- 8 000 t de déchets verts issues des déchèteries du Sydeme et du territoire sarrois,
- 5 000 t de biodéchets liquides,
- 1 500 t de culture intermédiaire à vocation énergétique (CIVE),
- 1 500 t de résidus d'industrie agroalimentaire (essentiellement des légumes)

Il est question ici de définir une grille tarifaire pour ces différents apports tiers.

Le tableau ci-dessous présente cette grille qui définit pour chaque type de produit un tarif en lien avec les coûts et la complexité des traitements associés :

Type	Format	PU H.T	Unité
Déchets verts	non broyés	15,00 €	tonne
	broyés	10,00 €	tonne
Farine	vrac	4,00 €	tonne
	en sac kraft	5,00 €	tonne
	mélange vrac/sac	5,00 €	tonne
Liquide	huiles alimentaires	3,00 €	tonne
	eaux de rinçage de cuve alimentaire	3,00 €	tonne
	Alcool et jus purs	3,00 €	tonne
	Eaux de laiterie	10,00 €	tonne
Légumes / Fruits	vrac	3,00 €	tonne
Rebuts de production	vrac	20,00 €	tonne
	Produit brut conditionné	60,00 €	palette
Autres produits	vrac, granulométrie < 50mm	20,00 €	tonne
	vrac, granulométrie > 50mm	40,00 €	tonne
	Produit brut conditionné	60,00 €	palette

En tout état de cause, le Sydeme pourra refuser tous produits non conformes et ne répondant à la finalité de l'installation.

E- Grille tarifaire pour la vente de sacs fabriqués par l'unité de confection de sacs

L'unité de confection réalise des sacs sur mesure. Le prix est fixé en fonction des matières premières intégrées dans la fabrication, auquel est rajouté un cout fixe par sac arrêté chaque année sur la base des prévisions budgétaires. Les prestations réalisées par cette régie en 2019 seront dorénavant effectuées par le Sydeme.

L'unité de confection de sacs a référencé 37 articles en catalogue. Ces prix sont réactualisés chaque mois en fonction de la variation des prix des matières premières.

Ci-dessous est présentée la liste des prix au dernier trimestre 2019 :

Référence	Conditionnement par carton	Prix par palette HT et hors transport (10 000 sacs)
110L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	900 €
110L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	867 €
50L AB 25/20 transparent régé	20 rouleaux de 20 sacs = 400 sacs	525 €
110L AB 60/10 noir	16 rouleaux de 10 sacs = 160 sacs	2 125 €
130L SB 70/10 noir lien ficelle	10 rouleaux de 10 sacs = 100 sacs	4 100 €
110L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	900 €
110L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	1 000 €
50L AB 25/20 transparent	20 rouleaux de 20 sacs = 400 sacs	750 €
110L AB 60/10 transparent	16 rouleaux de 10 sacs = 160 sacs	2 200 €
110L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	933 €
110L AB 25/20 transparent	20 rouleaux par carton = 400 sacs	835 €
50L AB 40/20 orange	15 rouleaux par carton = 300 sacs	875 €
110L AB 25/20 transparent	20 rouleaux par carton = 400 sacs	925 €
110L AB 25/20 noir	20 rouleaux par carton = 400 sacs	750 €
110L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	884 €
110L AB 25/20 noir	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	700 €
70L AB 25/20 gris	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	550 €
70L AB 25/20 régé	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	684 €
110L AB 25/20 transparent régé	20 rouleaux de 20 sacs = 400 sacs	750 €
120L SB 45/10 transparent	10 rouleaux de 10 sacs = 100 sacs	1 450 €
90L AB 25/20 transparent	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	875 €
90L AB 25/20 noir	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	600 €
50L AB 40/20 bleu	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	700 €
110L AB 25/20 noir	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	634 €
110L AB 30/20 noir	10 rouleaux de 20 sacs = 200 sacs	675 €
110L SB 30/20 noir	10 rouleaux de 20 sacs = 200 sacs	675 €
110L AB 30/20 transparent	10 rouleaux de 20 sacs = 200 sacs	1 000 €
110L AB 45/20 noir	10 rouleaux de 20 sacs = 200 sacs	850 €
120L SB 25/20 transparent bio	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	3 834 €
120L SB 25/20 transparent bio	15 rouleaux de 20 sacs = 300 sacs	2 610 €
90L AB 25/25 noir	20 rouleaux de 25 sacs = 500 sacs	584 €
90L AB 25/25 gris	20 rouleaux de 25 sacs = 500 sacs	584 €
90L AB 25/25 transparent régé	20 rouleaux de 25 sacs = 500 sacs	760 €
13L AB 40/23 vert	28 rouleaux par carton = 644 sacs	622 €
110L AB 25/20 noir	15 rouleaux par carton = 300 sacs	734 €
50L AB 25/20 transparent régé	15 rouleaux par carton = 300 sacs	500 €
13L AB 40/23 vert	24 rouleaux par carton = 552 sacs	622 €

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

43 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention,

Décident

- D'approuver les grilles tarifaires et dispositions relatives aux prestations susmentionnées,
- D'appliquer les grilles tarifaires à compter du 1^{er} janvier 2020,
- De réviser annuellement les grilles tarifaires,
- D'appliquer les grilles tarifaires pour tout renouvellement de contrat arrivant à échéance au courant de l'année 2020.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 27 janvier 2020

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le 31 JAN. 2020
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 31 JAN. 2020



